

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent (CAMSP) accompagne les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans et leurs familles.

Le CAMSP, lieu de consultation et d'accompagnement précoce, a pour missions :

- le dépistage et la prévention,
- le diagnostic, les évaluations et les bilans,
- le suivi, la surveillance,
- le traitement et le soin,
- l'accompagnement vers des services spécialisés,
- l'accompagnement et le soutien des familles.



Unité décentralisée du CAMSP

**Immeuble Bougainville
17 bis avenue Champollion
21000 Dijon**

☎ 03 80 30 30 07

✉ : camsp.bougainville@pepcbfc.org

Ouverture : du lundi au vendredi

Pédiatre :	Mme le Dr Marie PROUVOST
Psychologues :	M. Léo DIDELOT Mme Maélys HART Mme Rachel MERIGOT
Neuropsychologue :	Mme Anais TISSIER
Orthophonistes :	Mme Vinciane BOS Mme Sophie DOLLAT Mme Lilou RENEVRET
Psychomotriciens :	M. Quentin FONTAINE Mme Bérengère HEBERT Mme Mélanie MICHEA
Ergothérapeute :	Mme Christelle PIERRON
Enseignantes spécialisées :	Mme Lydie DELORME Mme Myrtille TAMAIN
Assistante sociale :	Mme Elsa LACROIX
Secrétaire :	Mme Agnès MORIN
Chef de service :	M. Thomas PREVOST

D'autres intervenants du CAMSP (médecins spécialistes, éducatrice de jeunes enfants, infirmière,...) peuvent être consultés ou sollicités en cas de besoin.

Chaque professionnel du CAMSP s'engage à observer la discrétion la plus stricte sur toutes les informations se rapportant à l'enfant et à sa famille.



C.A.M.S.P

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Paul Picardet

Info' Bilan

Siège et Direction du Centre
8 avenue Roland Carraz - 21300 Chenôve

Tél. : 03 80 68 03 51
Courriel : camsp@pepcbfc.org



- ✓ Vous êtes parents et vous vous interrogez sur le développement de votre enfant,



- ✓ Vous souhaiteriez un avis, un conseil, une aide ou un échange avec des professionnels.

Les parents doivent se munir d'une photocopie de leur attestation de Sécurité Sociale pour permettre l'inscription de leur enfant.

Le CAMSP propose de :

- ◆ vous recevoir,
- ◆ vous écouter,
- ◆ vous conseiller,
- ◆ réaliser un bilan d'évaluation du développement de votre enfant,
- ◆ si besoin, de lui apporter des aides et des soutiens adaptés.



Le CAMSP accueille des enfants de la naissance à 6 ans et leurs parents **uniquement sur rendez-vous**

Les séances de bilan et de suivi sont prises en charge par le Conseil Général et la Sécurité Sociale.

Organisation de la phase bilan au CAMSP Paul Picardet

Les parents contactent le CAMSP

Accueil, renseignements et proposition d'un **premier rendez-vous**



Ecoute, échanges, observations de l'enfant par un ou plusieurs professionnels

Recueil des attentes, des questions, Conseils, réorientation, Planification et réalisation de bilans



Réunion équipe pluridisciplinaire

Analyse des bilans, Réflexion réorientation, projet de suivi



Entretien avec les parents

Retour réunion équipe pluridisciplinaire

Plusieurs possibilités :

- Proposition de projet de soins pour l'enfant,
- Conseil pour une orientation vers d'autres professionnels ou un autre établissement,
- Décision de ne pas proposer de suivi, le CAMSP restant à disposition.